



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le 22/09/2022

SLOX

ID : 081-218102572-20220919-2022DEL40-AR

Date de la convocation
13 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le dix-neuf septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 22/40

Présents : M. DONNEZ, Mme LASSERRE, M. CAYRE, Mme PAWLACZYK, M. CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, M. SOULAGES, Mme GHODBANE, M. BENEZECH, Mrs JALBY, DEMAZURE, Mmes TEULIER, DELPOUX, COUVREUR, RAINESON, GAVALDA, FARIZON, VABRE, Mrs SALOMON, MARIE, MASSON, SIRVEN, MARTY.

Absents :- M. BUONGIORNO procuration M. DONNEZ
- M.GALINIÉ procuration à M. CENTELLES

Excusés : Mrs TAUZIN, SARDAINE, Mmes MILIN, BETTINI.

Secrétaire : Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

Par décision du maire en date du 11 mars 2020, il a été institué une régie de recettes auprès du service culturel. Cette régie a été installée à la Gare et elle fonctionne toute l'année.

**TARIFS POUR REGIE
RECETTES CULTURE**

L'objet de la régie est d'encaisser les recettes des produits suivants :

- Droits d'entrées aux spectacles,
- Ventes diverses autour des spectacles et d'évènements (buvette, petite restauration, vestiaire, consigne écocup, produits dérivés...);

Adopté à l'unanimité

Il convient donc de fixer des tarifs concernant la buvette et la vente de produits dérivés (tee-shirts,).

Tarifs proposés :

- Canette soda, eau gazeuse, bière : 2.00 €
- Verre de vin ou kir : 2.00 €
- Petite bouteille d'eau : 1.00 €
- Consigne écocup : 1.00 €
- Tee-shirts : 10.00 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOPTÉ les tarifs proposés de la régie pré-citée.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 21 septembre 2022
David DONNEZ,
Maire,

